

Règlement général sur la protection des données: **7 conseils pour bien vous préparer!**

Le RGPD, règlement général sur la protection des données, sera applicable le 25 mai 2018 à l'ensemble des organismes (profit et non-profit). Si la tâche semble importante, l'essentiel est de bien vous préparer, et surtout de transformer cette obligation en opportunité!



1. Informez-vous, formez-vous
Prenez le temps de vous familiariser avec le règlement européen, ses directives et son jargon pour préparer sereinement votre mise en conformité! De quelle manière? En lisant les conseils de la Cnil sur le site www.cnil.fr, en participant à des petits déjeuners dédiés au sujet ou en profitant de formations dispensées par les syndicats professionnels ou des cabinets d'avocats spécialisés.



2. Préparez-vous à un marathon plutôt qu'à un sprint
Il ne s'agit pas d'être prêt pour le 25 mai 2018 mais à partir du 25 mai 2018! Au pire, le projet sera préparé et jalonné sur le long terme au sein de votre organisation, au mieux la mise en conformité sera efficace et pérenne.



3. L'affaire de tous
Le sujet des données personnelles semble être, à première vue, celui de la collecte de fonds, du juridique et de l'informatique. En réalité, l'ensemble de votre organisation est concerné par le nouveau règlement (direction générale, ressources humaines, direction financière, bénévoles, terrain), avec, en première ligne, votre gouvernance.



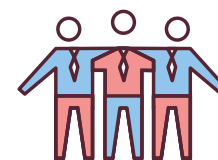
4. Comme tout projet, la mise en conformité nécessite un investissement important de la part des organisations
Anticipez dès à présent une mobilisation importante de vos équipes pour l'audit et la cartographie des traitements, la rédaction du registre de traitements et l'adaptation de votre organisation en termes de nouvelles pratiques. Prévoyez également un budget spécifique pour du conseil juridique (contrats de travail, contrats fournisseurs...), de l'accompagnement IT et informatique (charte informatique, sécurité informatique et physique, audit sécurité...) et métier (formation de l'ensemble des salariés aux impacts du RGPD, communication avec vos fournisseurs, donateurs, bénévoles...).



5. Profitez de l'occasion pour mettre à plat votre écosystème de data
C'est l'occasion unique de faire du ménage dans votre base, de (re)prendre conscience de la richesse de vos données donateurs et d'optimiser leur organisation et leur exploitation au regard de vos enjeux et ambitions à venir.



6. Le donateur, au cœur de votre projet
On l'oublie souvent mais le nouveau règlement, avant d'être une contrainte technique et administrative, a pour vocation de renforcer la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Votre relation avec votre donateur va forcément se transformer!



7. Travaillez « en meute »
À la lecture du nouveau règlement, de nombreuses questions se posent immédiatement: à partir de quand mon donateur devient-il inactif? Quel est l'impact du RGPD sur la gestion de ma relation testateurs? Mes outils et ceux de mes prestataires sont-ils en conformité? Comment « pseudonymiser » mes données dans le cadre d'études statistiques externalisées? Les réponses ne sont pas dans le règlement et ne peuvent être trouvées que collectivement grâce à une approche sectorielle, à travers les grandes instances du marché telles que, par exemple, l'Association française des fundraisers, France générosités ou le Syndicat national de la communication directe. ●

M. P.

➔ Se mettre en conformité en 6 étapes

1. Désignez un pilote (un DPO: data protection officer).
2. Cartographiez vos données personnelles et vos traitements de données personnelles.
3. Identifiez vos actions prioritaires.
4. Analysez et anticipez les risques et leurs impacts.
5. Organisez les procédures internes.
6. Documentez la conformité de façon dynamique.

Rappel des 3 principes fondamentaux

Accountability: l'organisation est responsable du respect du règlement à l'égard des personnes et des autorités.

Privacy by design: l'organisation doit rendre la gestion des données personnelles en amont conforme au principe du respect de la vie privée.

Security by default: l'organisation a l'obligation d'assurer et maîtriser la sécurité technique et contractuelle absolue des données qu'elle traite.



Magalie Petit

Elle dirige depuis 2014 15:MA, une agence conseil en collecte de fonds et accompagne, notamment, les acteurs du secteur non-profit (ONG, grandes écoles et universités, collectivités territoriales...), dans leurs projets liés à leurs data et à leur écosystème de données: data quality management, CRM, marketing automation, DMP et datamining. À travers son expertise métier, Magalie accompagne les ONG dans leur mise en conformité RGPD.



© AURELIE EVRARD